

RÉFORME DU DROIT DES CONTRATS

Quels impacts sur votre pratique ?

Mardi 5 juillet 2016

Hôtel Mandarin Oriental
251 rue Saint-Honoré
75001 Paris

OBJECTIFS :

- Maîtriser la réforme du droit des contrats et ses incidences pratiques
- Intégrer les apports de la réforme dans sa pratique de négociation et de rédaction des contrats
- Identifier les nouvelles stratégies permettant de sécuriser ses contrats

Initiée il y a plus de dix ans, la réforme du droit des contrats a enfin vu le jour avec l'ordonnance n° 2016-131 du 10 février 2016.

Cette réforme majeure qui s'appliquera à compter du 1er octobre 2016 modifie de façon substantielle le contenu du droit des contrats mais également l'ensemble du droit des obligations et des règles de preuve, répondant ainsi à la nécessité de moderniser des dispositions du Code civil quasiment inchangées depuis 1804.

Cette conférence sera l'occasion d'analyser les nouvelles dispositions introduites par l'ordonnance afin de les intégrer rapidement dans votre pratique et de sécuriser vos contrats ■

INTERVENANTS

Didier MALKA

Avocat associé, Weil Gotshal & Manges

Nathalie MARTIAL-BRAZ

Professeur de droit privé,
Université Paris Descartes

Bruno MASSOT

Directeur juridique France, IBM

Denis MAZEAUD

Professeur, Université Panthéon-Assas (Paris II)

Daniel ROTA

Avocat, directeur associé, Fidal

Valérie VALAIS

Senior Director Public Affairs & Corporate
Development, Dassault Systèmes

Programme

8h30 Accueil des participants - Petit-déjeuner

9h00 Début de la conférence

LE CADRE GÉNÉRAL DE LA RÉFORME

- Contexte, objectifs et enjeux
- Entrée en vigueur et modalités d'application dans le temps
- Champ d'application

LES APPORTS EN MATIÈRE DE NÉGOCIATION ET DE FORMATION DU CONTRAT

- Consécration du principe de bonne foi
- Obligation générale d'information : quelle portée ?
- Conduite des pourparlers : une liberté encadrée ?
- Avant-contrats : sécurisation de la promesse unilatérale, du pacte de préférence
- Consécration de la violence économique : définition et incidences pratiques
- Nouveau régime de la représentation et impacts

Débats avec la salle

Par Nathalie MARTIAL-BRAZ, Daniel ROTA, Bruno MASSOT

12h30-14h00 Déjeuner buffet

LES NOUVEAUTÉS EN MATIÈRE DE CONTENU ET D'EXÉCUTION DU CONTRAT

- Lutte contre les clauses abusives : interdiction des clauses créant un déséquilibre significatif dans les contrats d'adhésion
- Introduction de la théorie de l'imprévision : quelles conditions de révision du contrat ?
- Réforme des sanctions de l'inexécution : quelles nouvelles solutions ?
- Cession de contrat : quelles formalités exigées ?

LE NOUVEAU RÔLE DU JUGE

- Quels changements en matière d'interprétation des contrats ?
- La place du juge dans la révision et la renégociation des contrats
- Vers de nouveaux risques juridiques ?

Débats avec la salle

Par Denis MAZEAUD, Didier MALKA, Valérie VALAIS

17h00 Fin de la conférence

PUBLICS CONCERNÉS

- Avocats
- Directeurs et responsables juridiques
- Juristes
- Notaires
- Toute personne en charge de la négociation des contrats



Bulletin d'inscription

Bulletin à renvoyer :

Par courrier : PERSPECTIVES – 46 Grande Rue, 77630 Barbizon

Par E-mail : contact@forumlrh.fr **Tél :** 09 53 63 68 90

Oui, je m'inscris à la conférence d'actualité : **Réforme du droit des contrats**
mardi 5 juillet 2016 - Hôtel Mandarin Oriental, Paris
Tarif : 690€ HT soit 828€ TTC (déjeuner inclus)

Règlement par chèque à l'ordre de PERSPECTIVES

virement bancaire sur le Compte Caisse d'Épargne Ile-de-France n° 17515 90000 08009317783 72

> **PARTICIPANT :** Mme M.

Nom :

Prénom :

Fonction :

Raison sociale :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tél :

E-Mail :

> **INSCRIPTION GÉRÉE PAR :** Mme M.

Nom :

Prénom :

Fonction :

Tél :

E-Mail :

> **ADRESSE DE FACTURATION** (à compléter si différente) :

Raison sociale :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tél :

Ce bon de commande complété vaut inscription définitive.

La signature du présent bulletin d'inscription emporte adhésion des CGV dont le client reconnaît avoir pris connaissance sur notre site www.forum-legal-rh.fr. Toute annulation doit nous être communiquée par écrit au plus tard 10 jours calendaires avant la date de la conférence, à défaut de quoi, elle sera intégralement facturée.

Cachet et signature obligatoires